



INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES

LÉGISLATURE 2026 - 2031

**Mercredi 10 juin 2026 à 16h00
Salle del Castillo - Vevey**

04 / 2026

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Préfet
2. Assermentation par Monsieur le Préfet
- 2.1. Du Conseil communal
- 2.2. De la Municipalité
3. Allocution de Monsieur le Préfet
4. Allocution de Madame la Syndique
5. Elections
- 5.1. À la Présidence du Conseil communal (2026-2027)
- 5.2. Au Secrétariat du Conseil communal (pour la durée de la législature)
6. Mot de la Présidence du Conseil communal
7. Élections du bureau du Conseil (2026-2027)
- 7.1. À la première Vice-présidence
- 7.2. À la deuxième Vice-présidence
- 7.3. De deux scrutatrices ou scrutateurs
- 7.4. De deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants
- 7.5. À la suppléance du Secrétariat (pour la durée de la législature)
8. Election des personnes représentant la Commune de Vevey (pour la durée de la législature) au sein des organismes intercommunaux
- 8.1. Délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)
- 8.2. Délégation fixe et variable au Conseil intercommunal « Sécurité Riviera »
- 8.3. Délégation à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 8.4. Délégation à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR)
9. Elections des membres aux commissions permanentes (pour la durée de la législature)
- 9.1. Commission de gestion
- 9.2. Commission des finances
- 9.3. Commission de l'environnement et de l'énergie
- 9.4. Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme »
- 9.5. Commission de recours en matière d'impôts communaux
- 9.6. Délégation au Conseil d'établissement des établissements primaire et primaire et secondaire de Vevey
10. Divers
11. Clôture de la séance

M. Raphaël. Delessert, chargé de communication de la Ville de Vevey, souhaite la plus cordiale bienvenue à cette cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2026-2031, journée solennelle et symboliquement forte, mais aussi joyeuse et festive. Il donne quelques informations sur le déroulement de la cérémonie et les festivités qui suivront. Il prie l'assemblée de se lever pour accueillir M. le Préfet, les porteurs des bannières cantonale et communale, l'huissier de la commune et la Municipalité. Il cède ensuite la parole à M. le Préfet pour la suite de la cérémonie.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE PRÉFET

M. le Préfet Roland Berdoz préside aujourd'hui à Vevey l'une des dix-sept cérémonies d'installation des nouvelles autorités communales ou intercommunales du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut pour la législature 2026-2031. Il souhaite une très cordiale bienvenue à chacun des participants, aux représentants de la presse, et remercie les personnes qui ont pris place dans les rangs du public.

2. ASSERMENTATION PAR MONSIEUR LE PRÉFET

2.1. Du Conseil communal

M. le Préfet rappelle les différents arrêtés du Conseil d'État en vue de la convocation des assemblées de communes pour élire leurs autorités pour un mandat de cinq ans, soit la législature du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031, ainsi que les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui régissent les élections communales.

Aucun recours n'ayant été formulé dans le délai légal, il peut donc procéder à l'assermentation et à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité. Il rappelle cependant l'article 143 de la Constitution du Canton de Vaud, qui traite des incompatibilités et prie chaque élu assermenté ce jour de prendre acte de ces exigences et de contacter la préfecture en cas de doute sur l'interprétation de ce texte.

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Albanesi Sébastien – Berrocal Sabrina – Clémence Thibaut – Derivaz Sébastien – Ghorayeb Paul – Limani Rexhep – Maccarini Carlotta – Padalino Dominique – Plumez Marc

Il rend attentif au fait que les personnes excusées ou absentes ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et que toute élection dans les diverses commissions et fonctions doit être conditionnée à une assermentation future. Selon l'article 90 de la loi sur les communes, ces personnes seront assermentées devant le Conseil communal par le président de ce corps, qui en informera le Préfet. En cas d'urgence, elles peuvent prêter serment devant le Bureau.

M. le Préfet procède ensuite à la prestation de serment des membres du Conseil communal. L'assemblée se lève. Après lecture de la formule légale, chaque conseillère communale et chaque conseiller communal, à l'appel de son nom, lève la main droite et répond : « Je le promets ».

Est absente : Jamet Sandra

M. le Préfet prend acte de ces promesses et en remercie chacune et chacun. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, il déclare le Conseil communal de Vevey régulièrement installé pour une période de cinq ans, soit la législature commençant le 1^{er} juillet 2026 pour se terminer le 30 juin 2031.

2.2. De la Municipalité

M. le Préfet invite Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux élus à le rejoindre sur l'estrade, face à la salle. Avant de procéder à leur assermentation, il s'assure qu'aucun lien de parenté prohibé par la loi n'existe entre les membres de la Municipalité. Il rappelle la teneur de l'article 48 de la loi sur les communes, qui liste ces différents liens, et précise que des dispositions légales fixent encore d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur communal et de membre de la Municipalité.

Après s'être assuré qu'aucun des membres de la Municipalité ne se trouve dans une de ces situations d'incompatibilité, il prie l'assistance de se lever et donne lecture de la formule de serment. À l'appel de leur nom, Mme la Syndique Laurie Willommet, Mmes les Conseillères municipales Gabriela Kämpf, Alexandra Melchior, Johanne-Saskya Gay, MM. les Conseillers municipaux Patrick Bertschy, Antoine Dormond et Pascal Molliat lèvent la main droite et répondent « Je le promets ».

M. le Préfet prend acte de ces promesses et les en remercie. En vertu du mandat que lui confère la loi, il les déclare régulièrement installés en qualité de syndique et de municipaux de la commune de Vevey pour une période de cinq ans, soit la législature 2026 à 2031.

3. ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉFET

« Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

94 jours séparent le premier tour des élections communales du 8 mars et l'assermentation de vos autorités de ce jour.

Il s'agit par conséquent d'un long processus qui vous permet d'être désormais, à la suite de votre promesse, toutes et tous légalement installés dans vos nouvelles fonctions pour la prochaine législature.

Je saisis cette occasion pour vous apporter les félicitations du Conseil d'État, qui vous remercie de servir ainsi la population de votre commune.

Je le fais aussi en mon nom personnel en vous rappelant la responsabilité que vous venez d'endosser. Vous avez en effet le devoir, lors de chaque intervention faite dans le cadre de votre fonction, de vous questionner si ce que vous avez l'intention de dire ou de voter est représentatif des personnes qui vous ont accordé leur confiance.

Sans elles, vous ne seriez pas ici aujourd'hui, il est donc nécessaire de vous en souvenir et de respecter l'institution communale issue des récentes élections.

Ce n'est pas spécifiquement le cas dans votre commune, mais l'expérience acquise au sein de la préfecture montre d'une manière évidente que lorsqu'on s'éloigne de ce principe, le risque d'agressivité dans les propos grandit, le respect des avis divergents disparaît et les élus concernés adoptent un comportement quelquefois déshonorant pour leurs propres électeurs.

Ce n'est pas de cette manière que l'on devient un bon politicien, on les reconnaît au contraire à leur capacité d'écoute et leur force de persuasion.

Il ne suffit pas non plus d'être connu ou membre d'un groupe majoritaire pour être influent, il faut principalement être capable de convaincre avec des arguments solides et par un leadership construit sur autre chose que quelques algorithmes.

Je n'ai rien contre les réseaux sociaux rassurez-vous, ma seule déception qui les concerne est l'incapacité d'un grand nombre d'utilisateurs à comprendre leur fonctionnement.

Contrairement à l'être humain qui est doté naturellement d'une matière grise sensée lui permettre d'analyser de manière critique les informations reçues, force est de constater que les réseaux sociaux n'en disposent pas et véhiculent des informations classées noires ou blanches, ce qui empêche toute réflexion.

Suivre et reprendre ces principes en politique pour simplement accumuler quelques 'likes' supplémentaires n'est pas de nature à rehausser la qualité des débats.

Je compte donc sur vous pour ne pas tomber dans ce piège et au contraire, saisir l'opportunité qui vous sera donnée pour développer votre capacité à vous enrichir des connaissances des autres.

La mission que vous accomplirez dès le 1er juillet prochain est par conséquent d'une importance particulière et une réelle responsabilité faisant partie d'un héritage dont nous pouvons tous être fiers.

Vous venez de promettre d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. Cette fidélité devrait se traduire par une participation active et constante de chacune et chacun tout au long de la législature.

Cette cérémonie d'installation est pour moi l'occasion de rappeler également les principes généraux régissant les compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité.

Ces deux autorités sont élues sur des listes distinctes, car les missions sont totalement différentes. Le seul point commun est celui de servir la même population, ce qui n'est pas toujours bien compris.

Bien que ce soit elle qui les propose, la Municipalité ne peut pas décider du taux d'imposition, ni du budget, ni des investissements, ni des règlements.

Au contraire, le Conseil communal ne peut pas décider de l'engagement du personnel, des mesures disciplinaires à son encontre, de l'attribution des permis de construire, de l'administration des biens communaux et du domaine public.

Ce ne sont que quelques exemples, mais malheureusement si ce principe n'est pas bien compris, des tensions inutiles peuvent surgir entre ces deux autorités. L'essentiel des questions qui sont adressées à la préfecture concernent, législature après législature, les relations entre le Conseil et la Municipalité.

L'exécutif communal est confronté à de nombreuses sollicitations, soit des citoyens ordinaires, soit de conseillers communaux. Une grande partie des demandes concernent le droit à l'information et les Municipalités doivent respecter aussi bien la loi sur l'Information, la loi sur la protection des données et la loi sur les communes.

La différence entre la loi sur l'information destinée aux citoyens ordinaires et la loi sur les communes offrant la possibilité pour les conseillers communaux d'obtenir des renseignements dans le cadre de leur mandat est également très mal comprise.

Pour essayer de faire simple, la loi sur l'information permet à chaque citoyen d'obtenir un renseignement ou un document abouti détenu par une autorité, mais plusieurs exceptions sont prévues, notamment si des intérêts publics et privés prépondérants s'y opposent. Très souvent ces documents sont donc caviardés et anonymisés.

Le droit à l'information des membres du Conseil prévu dans la loi sur les communes est plus étendu, car vous êtes toutes et tous soumis au secret de fonction.

Il est donc plus facile pour un conseiller communal d'obtenir une information complète, mais, c'est ce que dit clairement la loi sur les communes, à la condition qu'elle soit nécessaire à l'exercice de son mandat.

Ceci peut paraître compliqué, notamment pour les nouveaux élus, sachez toutefois qu'il existe des cours spécifiques en administration et politiques publiques au CEP, Centre d'éducation permanente, situé au Mont-sur-Lausanne.

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes organisera également cet automne plusieurs journées de formation à l'intention des élus et la préfecture est évidemment à disposition tout au long de l'année pour répondre à vos questions.

Je ne voudrais pas terminer cette allocution sans remercier M. Yvan Luccarini, Syndic, et M. Vincent Imhof, Conseiller municipal, qui quittent la Municipalité. Être élu dans un exécutif communal représente une tâche lourde soumise à critique avec finalement pas beaucoup de reconnaissance. Je profite donc de ce message pour leur transmettre les sincères remerciements et toute la reconnaissance du Conseil d'État et de la préfecture.

Merci également aux Conseillères et Conseillers communaux qui cessent leur activité au 30 juin, ils ont œuvré pour le bien de la collectivité et garderont, je l'espère, de bons souvenirs des années passées au service de la population.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs qui vous engagez pour cette nouvelle législature, je forme mes vœux pour que votre activité soit couronnée de succès et de satisfactions.

Nous avons dans notre pays la chance de pouvoir nous exprimer avec de vrais outils démocratiques, les institutions communales proches des citoyens y ont une place prépondérante. À vous donc de les honorer de la meilleure des manières tout au long des 5 prochaines années.

Puissent les habitants et les autorités du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut saisir le sens des paroles et des actes de chacun et vivre harmonieusement pour le bien-être de toutes et tous et tout spécialement aujourd'hui pour les citoyens de votre belle commune de Vevey.

À vous, nouvelles Autorités, j'exprime mes meilleurs vœux pour une très heureuse législature.

Je vous remercie de votre attention. »

Hymne vaudois interprété par l'Harmonie Municipale La Lyre

4. ALLOCUTION DE MADAME LA SYNDIQUE

« Monsieur le Préfet,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Chères et chers collègues de la Municipalité,

Chères familles, chers amis,

Mesdames et Messieurs, chers invités,

Merci. C'est le premier mot qui me vient, et c'est sans doute le plus important. Je ne vous cacherai pas mon émotion d'être ici aujourd'hui à cette place. Je mesure la responsabilité et l'honneur d'être ici, mais aussi la chance. Ce n'est pas le genre de moment qu'on s'attend forcément à vivre dans sa vie, devant ses proches réunis. Mais l'émotion passe, et le travail reste. Et cette cérémonie, au fond, n'est pas vraiment la mienne : elle est la nôtre. Alors je serai courte à mon sujet, et un peu plus longue sur nous.

Nous, cet après-midi, c'est Vevey. Ici, c'est Vevey comme on dit. Ou encore "la plus belle ville du monde".

Vevey est une ville qui ne ressemble à aucune autre. On l'appelle la ville d'images, et ce n'est pas qu'une formule. C'est une petite ville avec des idées de grande. Et qui les réalise. Une ville qui a toujours préféré tracer sa route plutôt que de suivre celle des autres. Ça tombe bien. Moi non plus, je n'aime pas trop faire comme tout le monde. Et je crois que je ne suis pas la seule dans cette salle.

Et si nous sommes réunis ici, c'est parce que des personnes ont accepté de s'engager pour elle, pour notre Ville.

S'engager, aujourd'hui, ce n'est pas anodin. Mettre son nom sur une liste, c'est accepter de s'exposer, d'être jugé en public. C'est donner de son temps, de ses soirées, de son énergie, à une cause qui ne rapporte ni gloire ni fortune. C'est accepter de mettre une part de soi au service de cette ville, et de celles et ceux qui y vivent. Cet engagement a du sens. Un sens profond. Car une démocratie ne tient pas debout toute seule. Elle a besoin de gens qui la portent. Vous l'avez fait par conviction, parce que vous tenez à cette ville. Et ça force le respect.

Un mot aussi pour celles et ceux qui font leur entrée cette législature. Au début, il y a de bonnes chances que vous ne compreniez pas tout. Les préavis, les commissions, les procédures, les abréviations. C'est normal. Ça nous est toutes et tous arrivé. Et ça vient, promis. Vous avez été élues et élus, alors vous êtes pleinement à votre place ici. Tant que vous avancez avec sérieux, en conscience et dans le respect des autres et des institutions, tout ira bien. Et puis vous verrez : c'est une magnifique aventure. Vous y passerez des soirées longues, parfois un peu rudes, mais vous y nouerez aussi, par-delà les partis, de belles rencontres, et parfois de magnifiques amitiés qui durent.

Mais, chères et chers élus, vous n'êtes pas les seuls à qui je pense aujourd'hui.

Je pense d'abord à celles et ceux qui se sont présentés et qui ne siègent pas parmi nous. Avoir le courage de se porter candidate ou candidat et ne pas être élu, c'est difficile à vivre. Pourtant, sans elles et sans eux, il n'y aurait pas d'élection du tout. Leur engagement vaut le nôtre, et je tenais à le saluer.

Je pense aussi à toutes les personnes qu'on ne verra jamais dans cette salle. Les familles, les conjointes et les conjoints, les proches pas forcément là aujourd'hui. Celles et ceux qui gardent les enfants pendant nos séances, qui patientent pendant nos soirées de commission, qui nous écoutent refaire et refaire encore le débat à la maison. Une bonne partie de ce que nous accomplirons, nous le leur devons. Merci à elles, merci à eux.

Et je veux saluer, aussi, les personnes qui font tourner cette ville chaque jour, quels que soient les résultats d'une élection. Les employés et les employées, l'administration, les services, toutes celles et ceux qui sont sur le terrain quand nous, nous délibérons. Aujourd'hui en est un bon exemple. Sans elles et sans eux, cette assermentation ne pourrait avoir lieu, et nos décisions ne seraient que du papier. Leur travail est la colonne vertébrale de cette commune ; elles et ils ont notre respect et notre gratitude.

Regardons maintenant autour de nous, dans cette salle. Des sensibilités différentes, des parcours différents, des cultures différentes, des âges différents. À la Municipalité, pour la première fois, les femmes sont majoritaires. Ce n'est pas un détail. Un Conseil communal ou une Municipalité, ça ne devrait jamais être un cercle fermé. Ça devrait ressembler à la population qui vit ici, dans toute sa diversité. C'est la beauté de notre système et de notre démocratie. Et si on n'y est pas encore, on s'en rapproche, et c'est une bonne nouvelle.

Puisque je parle de politique et de représentativité de la population, permettez-moi un mot plus personnel.

On m'a dit, ces derniers mois, que j'étais peut-être un peu jeune pour cette fonction. En 2021, on m'avait dit d'autres choses. Que j'avais sans doute été élue parce que je portais des mini jupes. Puis, surprise, que je savais bien parler. La politique reste un monde longtemps pensé par des hommes, et pour des hommes. Quand on n'entre pas dans le moule attendu, on doit prouver un peu plus que les autres qu'on est à sa place.

Si je peux me tenir ici aujourd'hui, ce n'est pas seule, et ce n'est pas par hasard. C'est parce que des femmes ont ouvert la route avant moi, souvent dans des conditions bien plus rudes. Je veux leur rendre hommage. Notre canton peut en être fier : en 1959, Vaud a été le tout premier canton suisse à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, douze ans avant la Confédération. Les Vaudoises ont été les toutes premières citoyennes de ce pays. Je pense aussi à des femmes qui ont marqué la politique de notre canton et ont montré, m'ont montré, que c'était possible, comme Nuria Gorrite. Et je pense, ici à Vevey, à Elina Leimgruber, première femme à avoir été syndique de cette ville. Je suis la deuxième. J'espère de tout cœur ne pas être la dernière.

Alors, sur mon âge, disons-le simplement. À 34 ans, je suis, sauf erreur, la plus jeune personne à accéder à la syndication d'une ville de cette importance dans l'histoire de notre pays. Je ne le dis pas pour me vanter, encore moins pour me victimiser. Je le dis parce que des jeunes filles et femmes nous regardent ou nous regarderont, et qu'elles ont le droit de savoir que cette place est aussi la leur, parce que, justement, la politique doit être représentative de toute la population. Alors, cette place, je l'ai prise et j'en parle. D'autres la prendront après moi. Et un jour, j'espère, on n'aura même plus besoin d'en parler.

Voilà, c'est dit. Je referme la parenthèse, et je reviens à nous et à ce qui se joue dans cette salle.

Oui, vous avez toutes et tous votre place ici. Et un Conseil communal, ce n'est pas une chambre d'enregistrement. C'est le cœur battant de notre démocratie locale. C'est là qu'on débat, qu'on amende, qu'on vote. C'est là que se décide, ligne après ligne, à quoi ressemblera la ville de demain. Vous, Conseil communal, vous représentez la voix de la population. Nous, à la Municipalité, nous proposons et nous exécutons. Ces rôles sont distincts, et c'est une bonne chose. Une démocratie qui fonctionne, c'est une démocratie où chacun, chacune tient sa place et respecte celle de l'autre.

Et dans cette salle, je vous le dis, nous n'allons pas être d'accord sur tout. C'est exactement ce qu'il faut. On ne construit rien de solide dans l'unanimité. Pour finir par s'entendre, il faut bien commencer par ne pas être d'accord. Le désaccord n'est pas la panne de la démocratie. C'est sa mécanique même. Alors, n'ayons pas peur de nous opposer, de débattre, de défendre nos convictions avec force. N'ayons pas peur d'exercer pleinement notre démocratie. Je vous demande une seule chose, et je m'engage à vous la rendre : le respect. Le respect des personnes, et le respect des rôles. On peut s'affronter sur le fond sans jamais s'abîmer.

Car exercer la démocratie ainsi, sérieusement et dans le respect, c'est aussi notre meilleur rempart. Partout dans le monde, mais aussi ici, la violence gagne du terrain. Le mépris, l'insulte, la brutalité s'installent dans le débat public et finissent par paraître la norme. Ici, dans cette salle, nous pouvons prouver qu'on peut faire autrement. Que des gens qui ne pensent pas pareil peuvent s'asseoir à la même table et faire avancer une ville, une cause. Ce n'est pas rien. C'est même précieux, et il faudra le défendre.

Le travail qui nous attend, au fond, c'est un travail de trait d'union. Entre les sensibilités de cette assemblée. Entre les autorités, l'administration et la population. Et du travail, il y en aura. Du concret aussi.

Permettre à chacune et chacun de se sentir bien partout dans notre ville. Chez soi, dans sa rue, son quartier, de jour, comme le soir venu. Accompagner la manière dont Vevey grandit et se densifie, pour qu'on continue d'y vivre bien, et pour qu'on puisse encore s'y loger sans s'y ruiner. Faire émerger des projets pour la population, dans un contexte compliqué, avec des moyens comptés. Et défendre notre service public, ce socle du quotidien

auquel on ne pense que lorsqu'il vient à manquer. Derrière chacun de ces dossiers, il y a des chiffres. Mais il y a surtout des familles, des enfants dans un préau, des aînés, des commerçants qui ouvrent tôt ou ferment tard, des personnes qu'on ne voit pas assez. Notre travail, c'est de ne jamais les perdre de vue. Parce qu'une ville qui avance vraiment, c'est une ville qui ne laisse personne de côté.

Un mot, maintenant, pour mes collègues de la Municipalité, dont j'ai l'honneur de faire partie. Nous venons d'horizons différents, de partis différents, et c'est une force, pas un obstacle, j'en suis convaincue. On ne dirige pas une ville à une seule voix, et heureusement. Nous ne serons pas toujours d'accord entre nous non plus, et ce n'est pas grave : c'est même comme ça qu'on prend de meilleures décisions. Tant mieux. Ce qui nous relie c'est cette même boussole : l'intérêt de Vevey et de sa population, avant nos étiquettes. Avec une même exigence : la collégialité, la loyauté, la confiance. Je crois pouvoir dire que c'est dans cet esprit que nous voulons travailler, en équipe, vraiment.

Je ne vous promets pas une législature facile. Je vous promets de l'écoute, de la franchise, et beaucoup d'énergie. Je me réjouis des défis à venir, mais aussi de tout ce que nous aurons à célébrer ensemble ces prochaines années.

Alors, avant de nous mettre au travail, je veux simplement vous remercier. Vous toutes et vous tous. Pour votre engagement, pour le temps que vous donnerez, et pour la confiance que vous placez dans cette ville en acceptant ce mandat. Avec la Municipalité, nous mesurons le chemin qui nous attend, et je sais qu'on ne le fera pas sans accroc. Mais je l'aborde avec confiance, parce que quand je vous regarde, aujourd'hui, je vois une ville bien décidée à avancer ensemble avec respect, vous l'aurez compris.

Prenons soin de Vevey. Prenons soin de notre démocratie. Et prenons soin les uns et les unes des autres. Au travail. Peut-être peut-on dire « Assermentation pluvieuse, assermentation heureuse » ? En tout cas, je l'espère.

Une très belle législature à toutes et à tous. Et vive Vevey ! »

Hymne veveysan interprété par l'Harmonie Municipale La Lyre

M. le Préfet remercie Mme la Syndique pour son allocution et lui souhaite, ainsi qu'à ses collègues du collège municipal, plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette belle fonction à la tête de la commune. Il remercie également la Lyre pour son excellente prestation, puis libère les musiciens, ainsi que les porteurs des bannières. L'assemblée se lève pour marquer leur départ.

5. ELECTIONS

Après avoir rappelé l'article 10 de la loi sur les communes, M. le Préfet constitue un Bureau provisoire. Il prie Mme Carole Dind de bien vouloir exercer la fonction de secrétaire provisoire et Mme Lorena Morais Ventura, MM. Daoud Kattan et Abdulrahman Rahmaty d'officier en qualité de scrutateurs provisoires. Il les prie de prendre place à la table du Bureau.

5.1. À la Présidence du Conseil communal (2026-2027)

Mme Valérie Zonca, au nom du groupe Les Vert.e.s, présente la candidature de M. Karim El Khalifa au poste de président du Conseil communal pour l'année 2026-2027.

« J'ai le plaisir de vous présenter Karim El Khalifa pour le poste de Président du Conseil pour l'année à venir. Karim El Khalifa est né à Vevey en 1979. Après avoir passé son enfance dans la commune voisine de La Tour-de-Peilz, il vient s'établir à Vevey en 2005 dans le quartier de la Place Robin, puis dans le quartier de la Vieille Ville, où il réside actuellement.

Il arrive au Conseil communal dans le groupe des Vert.e.s en mars 2017 et s'implique notamment dans la commission des finances.

Soucieux de maintenir un contact direct avec les habitantes et habitants, il anime très régulièrement le fameux stand des Vert.e.s au marché de Vevey (et ceci, par tous les temps).

Analyste-développeur au Centre informatique de l'Université de Lausanne depuis plus de dix ans, il est également père de quatre enfants.

Curieux et ouvert sur le monde, il apprécie particulièrement la culture et la gastronomie japonaises ainsi que les voyages en train. »

M. Karim El Khalifa déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Préfet rappelle que l'article 11, alinéa 3 de la loi sur les communes, et l'article 14, alinéa 4 du règlement du Conseil communal, stipulent que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, M. le Préfet déclare M. Karim El Khalifa (Verts) élu de manière tacite président du Conseil communal pour l'année 2026-2027 et le félicite chaleureusement pour son élection à cette importante fonction.

5.2. Au Secrétariat du Conseil communal (pour la durée de la législature)

M. le Préfet rappelle l'article 12, alinéa 2 de la loi sur les communes, qui prescrit qu'aucun lien de parenté prohibé par la loi ne doit exister entre le secrétaire du Conseil communal et le président de ce même Conseil.

Cette disposition étant rappelée, Mme Marion Houriet présente la candidature de Mme Carole Dind :

« Née à Vevey, Carole Dind est profondément attachée à notre région et à ses institutions. Après un apprentissage d'employée de commerce au greffe municipal de Corsier, elle a déjà fait ses premiers pas dans le monde des conseils communaux en exerçant pendant trois ans la fonction de secrétaire du Conseil communal de Corsier, parallèlement à une activité professionnelle à Lausanne.

À la naissance de son premier fils – elle est aujourd'hui maman de deux garçons, elle a souhaité trouver un équilibre lui permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. C'est ainsi qu'elle a rejoint la Ville de Vevey le 1er juillet 1996. Une date symbolique, puisqu'elle célèbre aujourd'hui 30 années d'engagement au service de notre commune.

Son expérience ne s'arrête pas là : depuis 2005, elle assure également le secrétariat du Conseil communal de La Tour-de-Peilz, depuis 2008 celui du Conseil d'établissement de La Tour-de-Peilz, et depuis 2015 celui du Conseil intercommunal de l'ASR.

Mais au-delà de ce parcours remarquable et de cette longévité exceptionnelle, Carole est une véritable institution pour notre Conseil communal. Bien plus qu'une secrétaire, elle est notre mémoire vivante, notre repère et souvent notre boussole. Toujours disponible, attentive et bienveillante, elle accompagne avec patience les nouvelles et nouveaux conseillers, rassure celles et ceux qui doutent, et veille discrètement, mais efficacement au bon fonctionnement de notre démocratie locale. Son professionnalisme, sa connaissance incomparable des rouages institutionnels et son sens du service font d'elle une personne tout simplement essentielle à la vie de notre Conseil communal. »

Mme Carole Dind déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Karim El Khalifa certifie que la candidate remplit les conditions prévues par la loi au sujet des degrés de parenté. M. le Préfet en prend acte.

L'article 11, alinéa 3 de la loi sur les communes stipule que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Personne ne s'opposant à ce mode de faire, M. le Préfet déclare Mme Carole Dind élue de manière tacite secrétaire du Conseil communal pour la législature 2026-2031 et la félicite pour son élection à cette importante fonction.

6. **MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL COMMUNAL**

« Monsieur le Préfet,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs en vos nombreuses qualités et fonctions. En vos titres aussi, mais peut-être que les qualités et fonctions sont plus importantes,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Chères Veveysannes, Chers Veveysans,

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder en me confiant la présidence de notre Conseil communal pour la saison 26-27 de notre prochaine législature 2026-2031.

Quand on me demande comment je définirais la politique, je réponds souvent que « la politique, c'est résoudre des problèmes que tu n'aurais pas eus tout seul avec des gens qui souvent ne sont pas d'accord avec toi ».

Et heureusement qu'il y a des gens qui ne sont pas d'accord, ils permettent, au fil des débats, d'obtenir des solutions plus créatives, plus ambitieuses et meilleures pour la population. Car n'oublions jamais que dans "Commune de Vevey", il y a "commun" et que nous sommes ainsi toujours plus forts à plusieurs.

S'il le faut, j'utiliserai volontiers un zeste d'humour ou je proposerai un moment de respiration pour faire redescendre la température dans notre salle du Conseil, où les nouvelles et les nouveaux conseillers le découvriront, il peut faire vraiment très chaud.

N'oublions jamais qu'au-delà de nos étiquettes politiques et de nos divergences d'opinions, nous sommes des voisins, des collègues, des personnes qui se croisent sur les marchés ou au bord du lac, et qui partagent toutes le même amour pour notre ville. C'est dans le calme, l'écoute mutuelle et le sourire que nous construirons les meilleurs projets pour notre population.

Je me réjouis de collaborer étroitement avec chacune et chacun d'entre vous et de mener nos débats pendant la prochaine année, avec l'aide de mes futurs collègues du Bureau du Conseil.

Vive Vevey. »

M. le Préfet remercie M. le Président pour son allocution et lui souhaite une heureuse présidence. Il lui confie la direction des opérations, non sans remercier chacune et chacun de sa collaboration et adresser à toutes et tous ses vœux les plus chaleureux pour une excellente législature. Il souhaite à notre belle commune de Vevey un développement agréable et adapté aux souhaits de sa population. À ses autorités d'agir dans ce sens, pour faire honneur à notre démocratie.

Départ de Monsieur le Préfet

Dès cet instant, c'est M. Karim El Khalifa qui assume la présidence du Conseil.

7. ÉLECTIONS DU BUREAU DU CONSEIL (2026-2027)

7.1. À la première Vice-présidence

Mme Anne-Francine Simonin, au nom du groupe Vevey Libre, présente la candidature de M. Jérôme Christen à la première vice-présidence du Conseil communal pour l'année 2026-2027.

Sans autre proposition, M. Jérôme Christen (VL) est élu de manière tacite et par acclamation premier vice-président du Conseil communal pour l'année 2026-2027.

7.2. À la deuxième Vice-présidence

M. Mattia Vidoz, au nom du groupe LCVL, présente la candidature de M. Jacques Vernier à la deuxième vice-présidence du Conseil communal pour l'année 2026-2027. Il n'y a pas d'autre proposition.

Sans autre proposition, M. Jacques Vernier (LCVL) est élu de manière tacite et par acclamation second vice-président du Conseil communal pour l'année 2026-2027.

7.3. De deux scrutatrices ou scrutateurs

Mme Maria Antonia De Stefanis et M. Alexandre Ghorayeb sont présentés respectivement au nom des groupes socialiste et En Avant Vevey.

Sans autre proposition, Mme Maria Antonia De Stefanis (PS) et M. Alexandre Ghorayeb (EAV) sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur pour l'année 2026-2027 de manière tacite et par acclamation.

7.4. De deux scrutatrices ou scrutateurs suppléants

Mme Sandra Jamet et M. Jacques Sauvonnet sont présentés respectivement au nom des groupes da. et PLR.

Sans autre proposition, Mme Sandra Jamet (da.) et M. Jacques Sauvonnet (PLR) sont élus respectivement scrutatrice suppléante et scrutateur suppléant pour l'année 2026-2027 de manière tacite et par acclamation.

Mme Sandra Jamet étant absente, elle sera assermentée devant le Bureau lors de la séance de passation des pouvoirs agendée au lundi 6 juillet 2026.

7.5. À la suppléance du Secrétariat (pour la durée de la législature)

La candidature de M. Pierre Butty est présentée par le groupe PS au poste de secrétaire suppléant du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

Sans autre proposition, M. Pierre Butty est élu secrétaire suppléant du Conseil pour la législature 2026-2031 de manière tacite et par acclamation.

8. ELECTION DES PERSONNES REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE VEVÉY (POUR LA DURÉE DE LA LÉGISLATURE) AU SEIN DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

M. le Président rappelle que les personnes excusées ou absentes aujourd'hui ne pourront pas siéger dans les diverses commissions et fonctions avant leur assermentation.

8.1. Délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)

9 délégués, 9 suppléants

Sont présenté(e)s :

Délégation :

PLR FURST Pierre-Alexandre
PLR BOISSARD Maria
da. VALLOTTON Alexandre
da. QUEYRANNE Hervé
PS BESSON Dominique
VL PIEREN Roger
VER BON Rafael
EAV GIULIANO Concetta
LCVL VERNIER Jacques

Suppléances :

PLR BURGI Jean-Jacques
PLR LOCCIOLA Thierry
da. GROS Cyril
da. BERROCAL Sabrina
PS DE STEFANIS Sergio
VL BAYS Eric
VER TOLUSSO Clément
EAV GARÇON-GHORAYEB Nathalie
LCVL JEQUIER Béatrice

8.2. Délégation fixe et variable au Conseil intercommunal « Sécurité Riviera »

2 délégués fixes, 11 délégués variables

Sont présenté(e)s :

Délégation fixe :

PLR IAMARTINO-SICA Anna
da. MESSEILLER Elliott

Délégation variable :

PLR SAUVONNET Jacques
PLR BOVAY Olivier
da. GAVIN Grégoire
da. DOS SANTOS Liliana
PS SEGURA Jean-Manuel
PS BUSSY Cédric
PS AMIGUET Céline
VL BAYS Eric
VER BROYON Zacharia
EAV GHORAYEB Alexandre
LCVL MOUSSETAÏNI Akram

8.3. Délégation à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

2 délégués, 1 suppléant

Sont présenté(e)s :

Délégation :

PLR MOLLET Claire
PS BUTTY Pierre

Suppléance :

VL TZONIS Elena

8.4. Délégation à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR)

2 délégués, 1 suppléant

Sont présenté(e)s :

Délégation :

da. DOS SANTOS Liliana
LCVL RIZZELLO Martino

Suppléance :

PS PEREZ VASQUEZ Deborah

9. ELECTIONS DES MEMBRES AUX COMMISSIONS PERMANENTES (POUR LA DURÉE DE LA LÉGISLATURE)

9.1. Commission de gestion - 13 membres, 1 suppléant au minimum par parti

Sont présenté(e)s :

Membres :

PLR	SCHWEIZER Rolf
PLR	CORNU Laurent
PLR	LE DELEY Yann
da.	LOPEZ Elodie
da.	Vacant
da.	GROS Cyril
PS	RILLIET Julien
PS	ORUNCAK Enver
PS	RAHMATY Abdulrahman
VL	DOHR Sarah
VER	TOLUSSO Clément
EAV	LIMANI Alban
LCVL	RIZZELLO Martino

Suppléances :

PLR	SAUVONNET Jacques
PLR	IAMARTINO-SICA Anna
da.	MINACCI Joëlle
da.	BERTHOLET Marc
PS	DE STEFANIS Maria Antonia
PS	HOURIET Marion
VL	FAVROD Guillaume
VER	WAHLI Colin
EAV	GHORAYEB Oliver
LCVL	VERNIER Jacques

L'élection de la 3^e personne représentant le groupe da. sera portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2026.

9.2. Commission des finances - 13 membres, 1 suppléant au minimum par parti

Sont présenté(e)s :

Membres :

PLR	MARINELLI Victor
PLR	TOBLER Sarah
PLR	HERMINJARD Philippe
da.	CHIFFELLE Pierre
da.	GONTHIER Alain
da.	BERROCAL Sabrina
PS	BUTTY Pierre
PS	GROSSENBACHER Nathalie
PS	CLEMENCE Thibaut
VL	SIMONIN Anne-Francine
VER	RACINE Jean-Marie
EAV	GHORAYEB Alexandre
LCVL	VIDOZ Mattia

Suppléances :

PLR	MARQUES Sandra
PLR	TEIXEIRA Pedro
da.	GAVIN Grégoire
da.	HOYOIS Céline
PS	GAGLIARDI Florian
PS	PEREZ VASQUEZ Deborah
VL	SPIELDENNER Jörg
VER	VON GUNTEN Diane
EAV	LIMANI Alban
LCVL	BULA Grégoire

9.3. Commission de l'environnement et de l'énergie - 13 membres, 1 suppléant au minimum par parti

Sont présenté(e)s :

Membres :

PLR	TOBLER Sarah
PLR	FÜRST Pierre-Alexandre
PLR	SCHWEIZER Rolf
da.	KOLLER Sarah
da.	SIERRO Elodie
da.	JAMET Sandra
PS	BAUD Pascal
PS	SENN BIGLER Stefanie
PS	GAGLIARDI Florian
VL	FAVROD Guillaume
VER	ZONCA Valérie
EAV	GARÇON-GHORAYEB Nathalie
LCVL	RIZZELLO Martino

Suppléances :

PLR	BONJOUR Laurent
PLR	MARQUES Sandra
da.	GROS Cyril
da.	MINACCI Joëlle
PS	AKHTARI Nasim
PS	BERAN Flore
VL	BAYS Eric
VER	LERCH Juliette
EAV	GHORAYEB Paul
LCVL	GEX Emilie

9.4. Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme »
11 membres, 1 suppléant par parti

Sont présenté(e)s :

Membres :

PLR GIRARDOZ Florian
PLR HERMINJARD Philippe
da. CHIFFELLE Pierre
da. MINACCI Joëlle
PS DE STEFANIS Maria Antonia
PS RILLIET Julien
VL MOLLIAT Stéphane
VER WAHLI Colin
EAV ADEMI Abduljaziz
LCVL GEX Emilie
LCVL VIDOZ Mattia

Suppléances :

PLR LEGERET Jean-Daniel
da. COLLIARD Margaux
PS GROSSENBACHER Nathalie
VL RÖMER Karin
VER LERCH Juliette
EAV LIMANI Alban
LCVL BULA Grégoire

9.5. Commission de recours en matière d'impôts communaux
11 membres, 1 suppléant par parti

Sont présenté(e)s :

Membres :

PLR CORNU Laurent
PLR GIRARDOZ Florian
da. GONTHIER Alain
da. VALLOTTON Alexandre
PS MORAIS VENTURA Lorena
PS MACCARINI Carlotta
VL CHRISTEN Jérôme
VER GIGON Caroline
EAV LIMANI Rexhep
LCVL IMHOF Vincent
LCVL VIDOZ Mattia

Suppléances :

PLR TOBLER Sarah
da. MINACCI Joëlle
PS BUTTY Pierre
VL MOLLIAT Stéphane
VER WAHLI Colin
EAV ADEMI Abduljaziz
LCVL RIZZELLO Martino

9.6. Délégation au Conseil d'établissement des établissements primaire et primaire et secondaire de Vevey
5 délégués

Sont présenté(e)s :

Délégation :

PLR MARQUES Sandra
da. LOPEZ Elodie
VL RÖMER Karin
VER VON GUNTEN Diane
EAV GIULIANO Concetta

L'ensemble des personnes présentées dans les différentes commissions permanentes et délégations intercommunales sont élues de manière tacite et par acclamation.

10. DIVERS

M. le Président annonce qu'une séance d'information et de formation sera organisée avec la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et la Préfecture le jeudi 20 août 2026, à 19h00, à la salle du Conseil communal. Toutes les conseillères et tous les conseillers communaux sont invités à y participer. Une information à ce sujet sera envoyée dans le courant de l'été.

Des volontaires sont recherchés pour le traditionnel service du vin lors du Marché folklorique le samedi 22 août. Une invitation sera également envoyée à toutes et tous dans le courant de l'été.

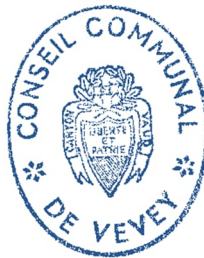
11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. Raphaël Delessert remercie M. le Président d'avoir mené à bien cette partie importante pour la démocratie de notre commune. Il remercie toutes et tous de s'être déplacé à la Salle del Castillo et de s'engager au quotidien en faveur des Veveysannes et des Veveysans. Un chaleureux merci également à celles et ceux qui travaillent depuis plusieurs semaines à l'organisation de cette journée. Il rappelle à celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait de passer vers la photographie pour une publication des portraits sur le site internet de la Ville dès le 1^{er} juillet prochain. Place maintenant aux réjouissances, vive Vevey et santé !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette première séance de la législature à 17h15.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Karim El Khalifa
Président



Carole Dind
Secrétaire

